



Souppes-sur-Loing

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau

CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2016

**Date
convocation :**
14/09/2016

**Date
d'affichage :**
14/09/2016

**Nombre de
conseillers :**
29

En exercice :
28

Présents :
23

Procurations :
3

Votants :
26

L'an deux mil seize, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SOUPPES SUR LOING, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Pierre BABUT, Maire**.

Etaient Présents :

Monsieur BABUT Pierre, **Maire**

MM. VILFLOSE Annie, VILETTE Nathalie, CAMMARATA Gérard, KAYSER Patricia, POUJADE Jean-Yves, **Adjoints au Maire**

MM. LECOINTRE Roger, BERRY Claude, MONOD Pierre, BISSON Brigitte, ROBLAIN Maurice, FROT Yvonne, BAPTISTA Alain, MARTIN Patrice, COUPE Jean-Paul, OLIVIERO Patricia, RETIF Françoise, GRAINE Assia, Noëlle MEUNIER, PEREIRA Serge, BRENIAX Pascal, LEBOS Eliette, BRABANT Michel, **Conseillers Municipaux**.

Absents excusés : MM. DUPONT Marie-Claude (pouvoir à Mme VILETTE), De LOUVIGNY Agathe, (pouvoir à Mme KAYSER), PREVOST Denis (pouvoir à Monsieur BABUT jusqu'à son arrivée).

Absents: MM. COCHEPIN Philippe, KERMARREC Thierry.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Installation et affectation de Monsieur Serge PEREIRA en tant que Conseiller Municipal
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2016
4. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

FINANCES

5. Budget Ville : décision modificative de crédits n° 2
6. Budget Eau : décision modificative de crédits n° 2
7. Budget Camping : décision modificative de crédits n° 2
8. Budget Transport : décision modificative de crédits n° 2
9. Autorisation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation des bâtiments communaux »
10. Régie de recettes « Camping Municipal » : remboursements
11. Effacement de dette
12. Clôture du budget annexe transport scolaire
13. Adhésion au Fonds solidarité Logement
14. Participation des communes extérieures pour l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires

PERSONNEL COMMUNAL

15. Créations et modifications de postes
16. Mise à disposition de personnel auprès de l'Association Souppes Base de Loisirs
17. Astreinte de sécurité du service de la police municipale

DIVERS

18. Aire d'accueil des Gens du voyage : modifications du règlement intérieur

POINT D'INFORMATION ET COMMUNICATION DU MAIRE
INTERVENTIONS DES ELUS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Assia GRAINE a été désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a demandé que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Budget Ville : décision modificative de crédits n° 3

Le Conseil a donné son accord.

2. Installation et affectation de Monsieur Serge PEREIRA en tant que Conseiller Municipal

Suite à la démission de Madame Sophie DEZIR, en date du 22 août 2016, le Conseil Municipal ne se compose plus que de 28 membres.

Afin de le ramener à son effectif légal de 29 membres, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal. Conformément à l'article L 270 du Code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Monsieur Serge PEREIRA, venant en suivant dans l'ordre de la liste, Monsieur le Maire procède à son installation dans les fonctions de Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter Monsieur Serge PEREIRA dans les instances suivantes :

- Commission « jeunesse, sport et loisirs »
- Commission « affaires sociales »
- Commission « environnement »
- Commission « Marché de Noël »
- Syndicat intercommunal de transport scolaire à destination de Nemours en tant que suppléant
- Syndicat intercommunal de transport scolaire à destination de Souppes et Château-Landon en tant que suppléant

Par ailleurs, Madame Dénia PERCHERON, en date du 8 septembre 2016, a démissionné du Conseil Municipal, et comme la liste « Souppes Avenir - Bien vivre ensemble » ne dispose plus de membre suivant, le poste restera vacant au sein du conseil Municipal.

Madame Dénia PERCHERON était membre élu du Conseil d'Administration du CCAS. Compte tenu que la liste ne comporte plus de nom, le poste laissé vacant sera pourvu par le candidat de l'autre liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage, en l'occurrence, il s'agit de Monsieur Michel BRABANT.

Le Conseil Municipal a pris acte.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du 27 juin 2016

4. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

N° d'ordre	Date de l'acte	Nature de l'acte
34/2016	42418	Renonciation à préempter le bien cadastré section BE 179
35/2016	42426	Renonciation à préempter le bien cadastré section AT 110, AT 111, AT 409, AT 410
36/2016	42432	Renonciation à préempter le bien cadastré section AD 44
37/2016	42432	Renonciation à préempter le bien cadastré section AR 42, AR 43, AR 44, AR 595, AR 596, AR 599, AR 600, AR 87

38/2016	42432	Renonciation à préempter le bien cadastré section AI 334, AI 335
39/2016	42439	Renonciation à préempter le bien cadastré section AK 156
40/2016	42460	(Annule et remplace la décision n° 14/2016) Acte actualisant l'arrêté constitutif de la régie de recettes du Camping Municipal
41/2016	42454	Renonciation à préempter le bien cadastré section AC 159
42/2016	42454	Renonciation à préempter le bien cadastré section AI 12, AI 13
43/2016	42454	Renonciation à préempter le bien cadastré section AH 197
44/2016	42464	De fixer et d'ajouter des tarifs du camping municipal pour la saison 2016
45/2016	42492	Portant dissolution de la régie de recettes des concessions de terrain dans les cimetières communaux
46/2016	42475	Concession cimetière des Sablons Mme STACHOWIAK Antonia
47/2016	42475	Concession cimetière des Sablons Madame FLORES Nicole
48/2016	42475	Concession cimetière des Sablons M. GUILLAUME Nicolas
49/2016	42480	Renonciation à préempter le bien cadastré section BH 146, BH 617
50/2016	42480	Renonciation à préempter le bien cadastré section ZD 247
51/2016	42480	Renonciation à préempter le bien cadastré section B 777, B 778, B 779, B 780
52/2016	42480	Renonciation à préempter le bien section B 1079, B 763
53/2016	42480	Renonciation à préempter le bien section AB 20, ab 28
54/2016	42480	Renonciation à préempter le bien section AS 96, AS 98, AS 99
55/2016	42494	Renonciation à préempter le bien section AD 278
56/2016	42499	Renouvellement Concession cimetière de la Vallée n° 2112 de 30 ans caveau
57/2016	42499	Renouvellement Concession cimetière de la Vallée n° 2113 de 15 ans caveau
58/2016	42502	Renonciation à préempter le bien section AD 354
59/2016	42502	Renonciation à préempter le bien section AT 125, AT 126
60/2016	42503	Renonciation à préempter le bien section AD 425
61/2016	42503	Achat de concession n° H-6-1 de 15 ans à compter du 11 mai 2016
62/2016	42503	Renonciation à préempter le bien section BI 107, BI 110
63/2016	42487	Décision de préemption d'un bien n° 63/2016
64/2016	42515	Renonciation à préempter le bien section AE 277
65/2016	42515	Renonciation à préempter le bien section BH 608
66/2016	42515	Renonciation à préempter le bien section AC 25, AC 72, AC 73
67/2016	42515	Renonciation à préempter le bien section BE 178
68/2016	42515	Renonciation à préempter le bien section BK 60, BK 61
69/2016	42515	Renonciation à préempter le bien section BH523, BH 619, BH 622
70/2016	42515	Renonciation à préempter le bien section AT 34, AT 545
71/2016	42523	Portant dissolution de la régie de recettes des Fêtes et Cérémonies
72/2016	42534	Renonciation à préempter le bien section ZD 5
73/2016	42548	Renonciation à préempter le bien section AI 334 , AI 335

74/2016	42549	Renouvellement de concession n°2116 de 15 ans au cimetière de la Vallée
75/2016	42549	Renouvellement de concession n° 2117 de 30 ans au cimetière de la Vallée M. TESSARI Mario
76/2016	42549	Renouvellement de concession n° 2118 de 15 ans au cimetière de la Vallée Mme SALESSE Colette
77/2016	42549	Renouvellement de concession n° 2114 de 30 ans au cimetière de la Vallée Mr BENOIST Didier
78/2016	42549	Renouvellement de concession n° 2115 de 15 ans au cimetière de la Vallée M. GUEROT Claude
79/2016	42549	Renouvellement de concession n° 2119 de 30 ans au cimetière de la Vallée Mme THEVENIN Ghislaine
80/2016	42549	Renouvellement de concession n° 2120 de 30 ans au cimetière de la Vallée Mme GAUTHIER Jackie
81/2016	42549	Renouvellement de concession n° 2121 de 30 ans au cimetière de la Vallée Mme SCHWEITZER
82/2016	42549	MAPA n° 2016-02 Entreprise DAUGERON 3 963,48 € et Entreprise PLG ADAGE pour un montant de 11 629,59 €
83/2016	42549	Conclure et signer un marché avec l'Entreprise PULITA pour un montant de 4 670,40 €
84/2016	42499	Conclure et signer un marché avec le Cabinet ARMONI pour un montant de 50 232,00 €
85/2016	42549	Conclure et signer un marché avec l'Entreprise C.E.F pour un montant sur le DQE de 17 595,64 €
86/2016	42550	Renonciation à préempter le bien cadastré section B 1069, B 1071, B 1073, B 1075, B 1077
87/2016	42550	Renonciation à préempter le bien cadastré section AI 150
88/2016	42550	Renonciation à préempter le bien cadastré section ZE 267, ZE 268p
89/2016	42522	Participation Boutique Info pour Mme CALVET
90/2016	42557	Mise à disposition de locaux au Collège Emile Chevallier pour les enfants du Centre de Loisirs du 06/07 au 19/08/2016
90 bis /2016	42569	Renonciation à préempter le bien cadastré AI197, AI 336
91/2016	42569	Renonciation à préempter le bien cadastré section AO 398
92/2016	42571	Don de 300 € par la Chorale Chanteclair 50630 Quettehou
93/2016	42580	Relogement de M. et Mme Nyumba au 2 rue de la République
94/2016	42591	Renonciation à préempter le bien cadastré section AT 545
95/2016	42586	Location de 11 salles de classes modulaires auprès de la Société Portakabin
96/2016	42590	Renonciation à préempter le bien cadastré section ZH 151, 153
97/2016	42590	Renonciation à préempter le bien cadastré section BE 254, 469, 470
98/2016	42590	Renonciation à préempter le bien cadastré section ZE 164
99/2016	42590	Renonciation à préempter le bien cadastré section AK 633, 634
100/2016	42590	Renonciation à préempter le bien cadastré section ZE 294, 85
101/2016	42591	Renonciation à préempter le bien cadastré section AH 344
102/2016	42606	Achat de concession n° G-2-9 de 30 ans
103/2016	42606	Achat de concession n° H-7-6 de 15 ans

FINANCES

5. Budget Ville : décision modificative de crédit n°2

La parole a été donnée à Monsieur CAMMARATA, adjoint au Maire en charge des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative de crédits n° 2 pour le budget « Ville » qui s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
202-Frais de documents d'urbanisme et d'études	3 491 €	10226-Taxe aménagement	3 491 €
TOTAL	3 491 €	TOTAL	3 491 €

6. Budget Eau : décision modificative de crédit n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative de crédits n° 2 pour le budget « Eau » qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
6137-Redevance pollution domestique	- 15 100€
701249-Reversement à l'agence de l'eau-redevance pour pollution d'origine domestique	15 100€
TOTAL	0 €

7. Budget Camping : décision modificative de crédit n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative de crédits n° 2 pour le budget «Camping» qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
658-Charges diverses de gestion courante	1 700 €
022-Dépenses imprévues	- 1 700 €
TOTAL	0 €

8. Budget Transport : décision modificative de crédit n°2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative de crédits n° 2 pour le budget « Transport scolaire» qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
6247-Transport collectif	- 50 €
6542-Créances éteintes	50 €
TOTAL	0 €

9. Autorisation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation des bâtiments communaux suite à une catastrophe naturelle » (inondations du 1^{er} juin 2016)

Une consultation par voie d'appel d'offre a été lancée concernant le marché de maîtrise d'œuvre « réhabilitation des bâtiments ».

Lors de sa séance du 25 août 2016, la commission d'appel d'offres a examiné les offres conformément aux critères du règlement de la consultation, à savoir, le critère du prix avec une pondération de 40%, le critère délai d'exécution avec une pondération de 10 % et le critère technique avec une pondération de 50 %.

La commission d'appel d'offre a attribué le marché à l'entreprise la mieux-disante, c'est-à-dire présentant le meilleur rapport qualité-prix, soit le cabinet ARMONI pour un montant de 231 000 € TTC.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont prévus au budget principal.

10. Régie de recettes « Camping municipal » : remboursements

Suite aux inondations, le camping municipal a été fermé pour toute la saison touristique 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder au remboursement des prestations non réalisées selon le tableau ci-dessous :

HERPELINCK Thierry	61.20€
PAPIN Delphine	174.20€
KHENICHE Messaoud	40.00€
JENTGEN Lydia	17.50€
LE BON Sébastien	17.50€
HONTEBEYRIE Jean-Marie	35.00€
DELIGNY Rémy	60.00€
NOUMBOLIBONA Claire	172.80€
LEGENNE Colette	70.00€
PEROT Luc	47.50€
PRADO Cécilia	60.00€
DELATTRE Sabine	187.50€
BONDY Annie	93.75€
PIERSON Mélanie	70.00€
CHERCHAME Emeline	35.00€
MOULAS Romain	20.00€
BROSSET Marine	311.00€
BEAUJARD Didier	35.00€

11. Effacement de dette

Vu l'ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de Seine et Marne en date du 13/12/2013 en faveur de Mme Sophie CHENOY,

Vu le courrier de la Trésorerie de Nemours en date du 03/05/2016 sollicitant l'effacement de la dette d'un contribuable,

Considérant que ce contribuable avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 567,39 € correspondant à des repas à la cantine et une dette de 48,55 € pour le transport scolaire,

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 615,84 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

12. Clôture du budget annexe « Transport Scolaire »

La mise en œuvre de la convention (signée avec le Conseil Départemental) de subdélégation relative aux exploitations directes des transports scolaires qui désignait la Ville "organisateur de second degré" avait nécessité en 2012, la création d'un budget annexe « Transport Scolaire ».

Compte tenu que la ville n'a pas renouvelé cette subdélégation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de clôturer le budget annexe « Transport Scolaire » à la fin des formalités de l'exercice 2016.

13. Adhésion au Fonds Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L) intervient auprès des ménages en difficulté sous forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au F.S.L. Le montant de la participation est de 0,30 € par habitant soit 1 681 € pour l'année 2016.

14. Participation des communes extérieures pour l'enseignement dans les écoles maternelles et primaires

Au regard de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, de l'article 37 de la loi du 9 janvier 1986 modifiée, portant sur la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de la scolarisation des enfants desdites communes dans les communes d'accueil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, de fixer à 1 358,04 € par enfant scolarisé en maternelle et à 564,76 € par enfant scolarisé en élémentaire, la participation des communes de résidence aux frais de scolarisation de leurs enfants pour l'année scolaire 2015/2016.

Pour mémoire, la participation de 2014/2015 était de 1 802,98 € pour les maternelles et de 454,25 € pour les élémentaires.

15. Créations et modifications de postes

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret 88-145 du 15 février 1988, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De créer deux postes en contrat à durée déterminée d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe au 1^{er} échelon à raison de 6.75 h hebdomadaire pour l'un et 2.53 h hebdomadaire pour l'autre, pour des missions de professeur de musique du 19 septembre 2016 au 31 août 2017.
- De créer un poste de vacataire en période scolaire avec une rémunération de 17.21 euros brut à compter du 19 septembre 2016 au 7 juillet 2017 dont les fonctions sont d'assurer la continuité de l'enseignement musical.
- De créer un poste de vacataire en période scolaire avec une rémunération de 17.21 euros brut à compter du 26 septembre 2016 au 7 juillet 2017 en qualité de professeur de chant afin d'assurer la continuité de l'enseignement musical.
- De créer un poste de vacataire avec une rémunération de 22.62 euros brut à compter du 19 septembre 2016 au jusqu'au 31 août 2017, pour les fonctions de Professeur de musique et de Responsable de l'école de musique afin d'assurer la continuité de l'enseignement musical
- D'augmenter la base hebdomadaire d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à compter du 19 septembre 2016, de 8h à 9h.
- D'augmenter la base hebdomadaire d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à compter du 19 septembre 2016, de 4.25 h à 5.50 h.
- D'augmenter la base hebdomadaire d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à compter du 19 septembre 2016, de 6.25 h à 6.50 h.

16. Mise à disposition de personnel auprès de l'Association Souppes Base de Loisirs

Vu le cadre du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre à disposition le personnel suivant auprès de l'association « Souppes Base de Loisirs » :

- Un opérateur des Activités Physiques et Sportives à raison de 35 heures hebdomadaire du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017, pour assurer les fonctions de Médiateur sportif.
- Un Adjoint d'animation de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaire du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017, pour assurer les fonctions de Médiatrice sociale.
- Un adjoint technique de 2ème classe à raison de 418 heures du 1er septembre 2016 au 31 août 2017, pour assurer les fonctions d'animatrice à l'accueil de loisirs sans hébergement.
- Un adjoint technique de 1ère classe à raison de 424 heures pour assurer les fonctions d'animatrice à l'accueil périscolaire et 99 heures à l'accueil de loisirs sans hébergement du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.
- Un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal de 2ème classe à raison de 424 heures pour assurer les fonctions d'animatrice à l'accueil périscolaire et 99 heures à l'accueil de loisirs sans hébergement du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.
- Un ATSEM Principal de 2ème classe à raison de 418 heures pour assurer les fonctions d'animatrice à l'accueil périscolaire et 99 heures à l'accueil de loisirs sans hébergement du 1er septembre 2016 au 31 août 2017.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition s'y rapportant.

17. Astreinte de sécurité du service de la police municipale

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, Dans le cadre du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Dans le cadre du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 12 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre en place les astreintes de la Police Municipale, selon les modalités suivantes :

Art. 1 – Cas de recours à l'astreinte

Du lundi au dimanche :

Levée de doute suite à un déclenchement d'alarme intrusion dans un bâtiment communal,

Intempéries, inondations, catastrophes,

Assistance à la Police nationale sur leur demande.

En collaboration avec les services techniques, divagation d'animaux.

Art. 2 – Modalités d'organisation

La période d'astreinte de sécurité s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de la Collectivité, à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de la Collectivité.

Suite à un appel téléphonique venant de monsieur le Maire, de l'adjoint au Maire de permanence, de la Coordinatrice des services, de la Police Nationale, l'agent d'astreinte du service de la Police Municipale intervient.

L'astreinte n'étant composée que d'un seul agent de police, ce dernier n'effectuera aucune intervention qui pourrait mettre son intégrité physique en danger.

Le service de la Police Municipale bénéficie d'une mise en place d'horaires variables, du lundi au samedi de 5h à 22h, et le dimanche de 6h à 13h. La période d'astreinte débute à compter de la fin de service des agents, jusqu'à leur reprise de service.

Le matériel suivant sera mis à disposition du personnel d'astreinte du service de la Police Municipale :

- Un véhicule sera mis à disposition de l'agent d'astreinte,

- Le matériel de première urgence nécessaire aux interventions sera mis à disposition dans le véhicule,
- Un accès aux clés des bâtiments communaux sera donné à l'agent d'astreinte,
- La liste ainsi que les numéros de téléphone des services d'urgence et des responsables communaux à joindre en cas de décisions importantes relevant de leurs compétences sera mis à disposition de l'agent d'astreinte.

Un planning mensuel des astreintes devra être établi par le Chef de la Police Municipale ou son adjoint. Tout changement devra être connu au plus tard le jeudi pour transmission à la Direction Générale.

Art. 3 – Emplois concernés

- Chef de service de police Municipale Principal de 1^{ère} classe
- Chef de service de police Municipale Principal de 2^{ème} classe
- Chef de service de police Municipale
- Chef de Police Municipale
- Brigadier-Chef principal de police Municipale
- Brigadier de Police Municipale
- Gardien de Police Municipale.

Art. 4 – Modalités de rémunération des interventions

Ces astreintes donnent lieu au versement d'une indemnité, ou d'une compensation de temps pour la contrainte liée à la possibilité d'être mobilisé, qui est calculée selon la période (Décret 2005-542 du 19 mai 2005.)

Organisation de l'astreinte de sécurité (arrêté du 3 novembre 2015) avec plusieurs périodes, soit :

PERIODE D'ASTREINTE	MONTANT	COMPENSATION
La semaine complète (7 jours)	149.48 euros	1.5 jour
Du lundi matin au vendredi soir,	45.00 euros	0.5 jour
Du vendredi soir au lundi matin,	109.28 euros	1 jour
Nuit de semaine,	10.05 euros	2 heures
Un samedi,	34.85 euros	0.5 jour
Dimanche ou jour férié,	43.38 euros	0.5 jour

Le montant de l'indemnité et la durée du repos compensateur sont majorés de 50% en cas de prévenance de moins de 15 jours avant la date de réalisation de l'astreinte.

Indemnité d'intervention effectuée pendant une astreinte de sécurité :

L'intervention correspond à un travail effectif, y compris la durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail, accompli par l'agent pendant une période d'astreinte.

L'intervention peut donner lieu à une indemnité ou à une compensation selon les horaires, soit :

PERIODE D'INTERVENTION	MONTANT	COMPENSATION Durée d'absence équivalente au nombre d'heures de travail effectif majoré
Un jour de semaine	16.00 €/heure	+ 10%
Un samedi	20.00 €/heure	+ 10%
Une nuit (entre 22h et 7h)	24.00 €/heure	+ 25%
Un dimanche ou jour férié	32.00 €/heure	+ 25%

18. Aire d'accueil des Gens du Voyage : modification du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter les modifications du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage dont le document est présenté en annexe.

19. Budget Ville : décision modificative de crédits n° 3

Lors de l'élaboration du Budget Primitif, des prévisions budgétaires avaient été inscrites à tort sur les comptes 6761, 775, et 192. Ces crédits ne peuvent pas être prévus dans le Budget Primitif ; ils s'ouvrent automatiquement lorsque l'on réalise une cession.

Afin de régulariser le budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité d'adopter la décision modificative de crédits n°3 pour le budget principal, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6761 – Différence sur réalisations (positives) transférées en investissement	- 300,00 €	775 – Produits des cessions immobilières	- 300,00 €
TOTAL	- 300,00 €	TOTAL	- 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2182 – Matériel de transport	- 300,00 €	192 – Différence sur réalisation d'immobilisation	- 300,00 €
TOTAL	- 300,00 €	TOTAL	- 300,00 €

Arrivée de Monsieur Denis PREVOST (19h30).

POINT D'INFORMATION ET COMMUNICATION DU MAIRE **INTERVENTIONS DES ELUS ET QUESTIONS DIVERSES**

Intervention de Monsieur le Maire, sur le bilan post-inondations

Monsieur le Maire a évoqué succinctement les points suivants, abordés avec Monsieur le Premier Ministre, Manuel VALLS, lors de sa visite à Nemours le 19 septembre dernier :

- Le fonds d'urgence et les dysfonctionnements de sa mise en œuvre (la CAF doit prendre le relais pour indemniser les personnes qui n'ont pas perçu le fonds d'urgence) ;
- La loi FARU et l'obligation pour les communes d'avancer les cautions et les loyers dans certaines situations ;
- Le système d'alerte qui a été remis en cause et qui doit être repensé en tenant notamment compte des affluents du Loing. Une enquête parlementaire a été diligentée pour comprendre les causes et l'ampleur de cette inondation.
- Les conséquences financières pour les communes sinistrées : Monsieur le Premier Ministre a demandé au Préfet d'examiner en particulier le cas de chaque commune afin que les projets de chacune puissent voir le jour en reconsidérant les aides de l'Etat ;
- Les compagnies d'assurances et les longs délais d'indemnisation.

Intervention de Madame VILETTE, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires

Madame VILETTE a dressé le bilan de la rentrée scolaire.

- Maternelle Boulay (109 élèves – 5 classes)
- Élémentaire Boulay (188 élèves – 9 classe).
- Maternelle Carnot (109 élèves – 5 classes) : une petite partie des locaux (une classe, une salle et le bureau de la directrice) a été inondée, le relogement au sein de l'école a été possible en attendant la réfection des plaques de plâtres et des peintures.
- Élémentaire Centre : (223 élèves – 10 classes) : Les inondations ont provoqué un affaissement du sol qui rend inutilisable l'Ecole du Centre. Une solution a dû être trouvée au cours de l'été afin d'assurer l'accueil des élèves. 11 modulaires ont été loués et installés sur le terrain d'évolution

jouxtant l'école. La société PORTAKABIN a été choisie pour sa spécialisation dans les bâtiments scolaires modulaires.

Monsieur le Maire a remercié Madame VILETTE de son investissement dans ce dossier qui a permis avec l'aide des services techniques et entretien d'assurer une rentrée scolaire dans les meilleures conditions possibles.

Intervention de Madame VILFLOSE, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales

Madame VILFLOSE a exprimé ses inquiétudes quant aux familles dont les logements n'ont pas encore été réhabilités avec l'arrivée de l'hiver et la problématique des familles non assurées. Elle a souligné l'augmentation des familles en difficulté et l'importance d'égayer la fin d'année par des manifestations à l'attention des sinistrés.

Elle a, par ailleurs, signalé que l'épicerie sociale allait être installée courant octobre dans les sous-sols de l'Espace culturel et en a profité pour remercier tous les bénévoles pour le travail considérable accompli.

Monsieur le Maire a remercié, au nom du Conseil Municipal, Mme VILFLOSE pour le travail accompli.

Intervention de Monsieur CAMMARATA, Adjoint au Maire en charge des finances

Monsieur CAMMARATA a informé le Conseil Municipal que trois compétences allaient être prises par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing au 1^{er} janvier 2017 ; il s'agit des zones d'activités économiques, des aires d'accueil des gens du voyage et du Tourisme. Il a, par ailleurs, indiqué qu'il avait été élu Président de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Intervention de Madame KAYSER, Adjointe au Maire en charge de la communication

Madame KAYSER a demandé au Conseil Municipal s'il avait remarqué l'allègement du paysage publicitaire (suppression des planimètres publicitaires dont les conventions étaient arrivées à échéance mais conservation des abris-bus). Une consultation va être lancée prochainement en tenant compte précisément des besoins de la Ville. Elle a sollicité l'avis du conseil au sujet du nombre de planimètres publicitaires à réimplanter.

Concernant le site internet, il sera bientôt possible d'y consulter le Souppes Mag.

Intervention de Monsieur PREVOST, Adjoint au Maire en charge du projet « Centre Social » et du Tourisme

Projet Centre Social :

La commission d'action sociale de la CAF étudie actuellement notre dossier de pré-configuration du centre social.

Tourisme :

Monsieur PREVOST a déploré le manque de communication et concertation avec la Communauté de Communes à propos de la reprise de compétence Tourisme, ce qui engendre l'inquiétude de notre personnel.

Objectif de la saison 2017 : réhabilitation de la Base de Loisirs, du camping (en y intégrant les camping-cars) et du parc animalier.

En ce qui concerne le parc animalier, un petit groupe de travail constitué de la commission du tourisme, des élus intéressés et des agents communaux concernés se réunira tous les mardis à 14h en mairie, à compter du 4 octobre prochain. Il devra travailler sur la réhabilitation du site en tenant compte des contraintes techniques et financières.

Intervention de Monsieur POUJADE, Adjoint au Maire en charge des travaux

Monsieur POUJADE a précisé au Conseil Municipal que la réception de travaux de la nouvelle salle des mariages était prévue courant octobre (des gradins remplacent la fontaine tout en conservant son pourtour en pierre de Souppes, le mur végétal reste à installer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

La Secrétaire de séance,
Assia GRAINE